

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-931

présenté par

M. Blanchet, Mme Maud Petit et M. Martineau

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	20 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer considérablement les moyens alloués à la lutte douanière contre la contrebande et la contrefaçon de tabac.

Chaque année, le commerce parallèle du tabac prive l'État de plus de 3 milliards d'euros de recettes fiscales, alimente des réseaux criminels structurés et affaiblit les commerces de proximité.

Les saisies de tabac de contrebande ont doublé en cinq ans, mais les effectifs et les moyens matériels des services douaniers stagnent.

Les crédits supplémentaires permettront :

- d'intensifier les opérations de contrôle sur les flux transfrontaliers (ports, aéroports, fret postal) ;
- d'acquérir des technologies de détection avancées (imagerie, capteurs chimiques, IA de tri) ;
- et de renforcer la coopération avec Europol et l'OLAF pour démanteler les filières industrielles de contrefaçon.

Cette mesure s'inscrit dans une logique de souveraineté économique, de justice fiscale et de protection de la santé publique.

Le présent amendement vise à abonder de 20 millions d'euros les crédits de l'action 01 « Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude » du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges ».

Pour des raisons de recevabilité et par obligation de compensation, le présent amendement réduit à due concurrence de 20M d'euros, en autorisation d'engagement et en crédit de paiement, l'action 02 « Expertise, audit, évaluation et contrôle » du programme 126 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».